

SMALTO SA

Société anonyme

55 rue Pierre Charron,

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2021

SMALTO SA

Société anonyme

55 rue Pierre Charron,

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'assemblée générale de la société SMALTO SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SMALTO SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 8 mars 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE

I. BILAN

(milliers d'euros)	31/03/2021	31/03/2020
Actif		
Ecart d'acquisition	-	-
Capital souscrit non appelé	-	-
Immobilisations incorporelles	11 842	12 702
Immobilisations corporelles	454	376
Immobilisations financières	354	352
Participations par mise en équivalence	-	-
Actif immobilisé	12 650	13 430
Stocks et en-cours	946	977
Créances clients et comptes rattachés	156	518
Actifs d'impôts différés	66	65
Autres créances	1 635	971
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	314	477
Actif circulant	3 117	3 008
Comptes de régularisation actif	139	57
TOTAL ACTIF	15 906	16 495
Passif		
Capital social ou individuel	2 195	2 195
Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 323	19 322
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	(42 545)	(37 669)
Résultat groupe	(5 153)	(4 876)
Provisions réglementées	-	-
Titres en auto-contrôle	-	-
Capitaux Propres - Part du groupe	(26 181)	(21 029)
Intérêts minoritaires	-	-
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques et charges	1 577	1 428
Emprunts et dettes financières	10 519	10 219
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 415	3 387
Dettes fiscales et sociales	3 523	2 567
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	23 988	19 901
Dettes	40 445	36 074
Comptes de régularisation passif	65	21
TOTAL PASSIF	15 906	16 495

II. COMPTE DE RESULTAT

(milliers d'euros)	31/03/2021	31/03/2020
RESULTATS CONSOLIDES		
Ventes de marchandises	1 689	2 724
Production vendue	618	875
Chiffre d'affaires	2 308	3 599
Production stockée	5	(56)
Subventions d'exploitation	96	2
Reprises sur provisions	1 733	1 834
Autres produits	117	131
Produits d'exploitation	1 952	1 911
Achats et variations de stocks	1 699	2 003
Autres achats et charges externes	2 685	3 566
Impôts et taxes	22	52
Charges de personnel	1 882	2 405
Dotations aux amortissements des immobilisations	162	135
Dotations aux dépréciations des immobilisations	810	675
Dotations aux provisions pour risques et charges	31	138
Autres provisions et charges d'exploitation	1 396	1 175
Charges d'exploitation	8 687	10 150
Résultat d'exploitation	(4 428)	(4 639)
Produits financiers		1
Charges financières	503	528
Résultat financier	(503)	(527)
Résultat courant avant impôts	(4 931)	(5 166)
Produits exceptionnels	98	441
Charges exceptionnelles	321	118
Résultat exceptionnel	(223)	323
Impôt sur le résultat	(1)	33
Résultat des sociétés intégrées	(5 153)	(4 876)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Résultat d'ensemble consolidé	(5 153)	(4 876)
Résultat groupe	(5 153)	(4 876)
Résultat hors-groupe	-	-
Résultat par action		
Résultat de base par action (en euros)	-0,23477	-0,22215
Résultat dilué par action (en euros)	-0,23477	-0,22215

III. ANNEXE

1. PRESENTATION DU GROUPE ET HISTORIQUE

SMALTO a été constituée le 11 juillet 1986 par apport en numéraire en capital pour un montant de 5 000 euros.

SMALTO est spécialisée dans la création et la distribution de vêtements et d'accessoires pour hommes, avec un positionnement orienté haut de gamme.

L'exploitation de la marque Smalto est déclinée à travers les métiers suivants :

- La couture : les pièces d'habillement sont réalisées intégralement sur mesure par l'atelier Smalto à Paris.
- Le prêt-à porter : SMALTO commercialise deux lignes de prêt-à-porter :
 - Ligne 1 « haut de gamme », griffée « Smalto » avec un positionnement « tailleur-créateur ».
 - Ligne 2, « plus mode » griffée « Smalto By ».
- Les licences : SMALTO accorde des contrats de licence de marque dans des domaines variés liés à la mode tels que le parfum, la lunetterie, la maroquinerie ou les accessoires.

La commercialisation française et internationale des produits de prêt à porter est réalisée soit au travers de points de vente exploités directement par SMALTO (2 actuellement), soit par le biais de contrat de distribution multimarque. SMALTO est très attachée à son image de marque ; c'est pourquoi le réseau de vente est très sélectif.

Il convient de préciser que la Société n'est pas contrainte à l'établissement de comptes consolidés dans la mesure où elle ne dépasse pas les seuils réglementaires.

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 constituaient la 1ère consolidation du groupe SMALTO.

La réalisation d'une consolidation est une volonté de la Direction Générale qui a souhaité anticiper cette éventuelle future obligation.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire sans précédent, impactant l'activité économique en France à partir de mi-mars 2020, continue à sévir sur l'exercice 2020-2021. La société Francesco Smalto International est lourdement pénalisée par cette crise liée à la COVID-19. Les mois de confinement d'avril, mai, novembre 2020 et mars 2021 ont engendré une perte d'activité directe de 590 K€. A cette perte s'ajoute la perte d'activité liée à la clientèle étrangère qui représentait plus de 54% de l'activité Retail et 98% de l'activité Couture. Le montant de CA retail réalisé avec la clientèle étrangère s'élevait à 1 200K€ en 2019. La crise limite également les potentiels de développement envisagés à court terme et retarde donc le redéploiement de la marque sur de nouveaux marchés. L'entreprise a toutefois pu bénéficier des aides de l'Etat dans le cadre dans un premier temps du chômage partiel à hauteur de 525K€ sur l'exercice, et a sollicité dans un second temps l'aide du fonds de solidarité du fait de la fermeture de ses magasins engendrée par les restrictions gouvernementales, cette aide s'élève à 94K€ au titre du mois de mars 2021.

3. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires.

Le déménagement du siège social a été réalisé le 01/04/2021. Il se situe dorénavant au 55 rue Pierre Charron 75008 PARIS et est encadré par un bail entre Acanthe et Smalto SA. Ce déménagement permettra une économie de loyer et charges locatives de plus de 540K€.

Les sociétés Smalto et Francesco Smalto International ont obtenu respectivement une prorogation de délai pour la tenue de leur assemblée générale ordinaire amenée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels au 31 mars 2021 jusqu'au 31 mars 2022.

Le début de l'exercice 2021-2022 a encore fait l'objet de fermetures obligatoires suite à la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19. Ces fermetures ont engendré une perte d'activité directe de 304 K€ par rapport à 2019 soit sur 2 ans.

Toutefois, la Direction de la société Francesco Smalto International a réussi à limiter la baisse d'activité sur l'exercice 2021-2022. A fin novembre 2021, à périmètre comparable, le retard de chiffre d'affaires par rapport à novembre 2019 est de 456K€, donc une baisse inférieure à la perte liée à la clientèle étrangère qui commence à revenir depuis septembre en fonction des zones de voyage autorisées.

Ce retour d'une partie de la clientèle étrangère s'observe sur l'ensemble du Retail qui enregistre une hausse de chiffre d'affaires de 597K€ par rapport à fin novembre 2020.

Les difficultés rencontrées ont conduit l'entreprise à solliciter le maintien des aides de l'Etat dans le cadre du chômage partiel et a obtenu ainsi la poursuite de ces aides jusqu'à fin septembre 2021, avec une demande de reconduction jusqu'à décembre 2021.

La Direction de la société attend les dispositions 2022 pour étudier si elle peut encore bénéficier du chômage partiel sur certaines activités, la crise impactant toujours l'activité notamment avec les faibles déplacements des étrangers et l'arrivée de la 5ème vague de la COVID.

La société a également demandé les aides sur pertes d'exploitation mises en place par le fonds de solidarité pour lesquelles elle est éligible sur les mois de mars et avril 2021. La société attend ainsi un règlement qui s'élève à environ 157K€ (94K€ au titre de mars et 63K€ au titre d'avril).

Le 29 juin 2018, Francesco Smalto International a conclu pour une durée de 42 mois avec Branded Group, un contrat de licence de création design fabrication et de distribution pour du linge de maison, sous-vêtements masculins, valises à roulettes.

Par courrier du 26 mars 2019, Francesco Smalto International a résilié la convention aux torts exclusifs de Branded Group, et a mis en demeure cette dernière de lui régler la somme globale de 56.155,55 euros TTC au titre de trois factures impayées.

Le 18 juin 2019, Branded Group a assigné Francesco Smalto International, devant le Tribunal de commerce de Paris afin qu'il constate que cette dernière avait abusivement résilié le contrat la liant avec la société Branded Group causant de graves préjudices à cette dernière. Branded demande la condamnation de Francesco Smalto International aux sommes suivantes : 5.580.015 euros au titre du gain manqué, 912.135,44

euros à parfaire au titre de la perte subie et 50.000 euros au titre du préjudice né de l'atteinte à l'image et à la réputation.

A l'audience du 21 janvier 2020, la société Francesco Smalto International a déposé ses dernières écritures. Elle démontre parfaitement l'absence d'approbation expresse de la société sur les modèles de produit ou d'emballage réalisés par Branded Group, et par conséquent, elle demande au tribunal de constater la violation du contrat de licence. La société Francesco Smalto International demande la condamnation de la société Branded Group aux sommes suivantes :

50.644,63 euros au titre de ses factures impayées, 35.040,27 euros TTC, soit la différence entre le montant des factures ci-dessus et la contrepartie en euros de la rémunération forfaitaire totale due pour la première année du contrat de licence, 10.000 euros à titre de dommages-intérêts pour procédure abusive et 1.000.000 euros à titre de dommages-intérêts pour atteinte à la marque.

A l'audience du 13 octobre 2020, les parties ont conjointement sollicité la nomination d'un médiateur pour tenter de trouver une résolution amiable du litige.

Par un jugement du Tribunal de Commerce du 9 décembre 2020, le juge a fait droit à cette demande et fixé au 31 mars 2021 la fin de mission dudit expert.

La procédure de médiation s'est finie sur un constat d'échec. La procédure judiciaire suit donc son cours.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes arrêtés au 31 mars 2021 en raison des éléments probants que la société détient sur la violation du contrat par son ex-licencié.

Le 27 janvier 2020, la société Francesco Smalto International a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices du 1er avril 2016 au 31 mars 2019. Les différents confinements de la crise sanitaire ont généré des ralentissements dans le contrôle. La réunion de synthèse a eu lieu le 22 mars 2021. A la réception de l'avis de recouvrement en août 2021, la société a effectué une demande de remise gracieuse. Les conséquences financières figurant dans la réponse de l'Administration reçue fin novembre sont provisionnées dans les comptes comme suit :

- Participation des employeurs à l'effort construction (PEEC) : les déclarations de la période ont été réalisées mais les versements associés non effectués. L'impact en trésorerie du redressement après négociation est de 163K€ dont 126K€ ont été constatés en provision pour risques et charges car en cours de contestation par la société ;

- CVAE 2017 : la déclaration n'a pas été réalisée et par voie de conséquence aucun règlement n'a été constaté. L'impact en trésorerie du redressement est 23K€ ;

- Récupération de la TVA des pertes sur créances irrécouvrables : un défaut de procédure a été constaté par les contrôleurs fiscaux. La récupération de la TVA des pertes sur créances irrécouvrables n'est possible qu'après réalisation de factures rectificatives. Pour récupérer cette TVA, la société a émis les factures rectificatives manquantes sur l'exercice 2021-2022. Le montant concerné est de 224K€, il n'y a donc aucun impact de ce redressement ni d'un point de vue financier ni d'un point de vue comptable ;

- Provisions sur créances clients au 31/03/2019 : 126K€. Les contrôleurs fiscaux rejettent ces provisions car non suffisamment justifiées. Il n'y a pas d'impact en termes de trésorerie, seuls les déficits reportables sont réduits d'autant.

Un courrier de mise en demeure de l'administration fiscale du 5 février 2020 a entériné la dette fiscale concernant l'IS d'un montant de 1.148.275,60 euros dus au titre des exercices 2001 à 2004. Un montant de 17.590,75 euros a été saisi sur les comptes de la Société Générale en date du 24/06/2020.

Un plan de règlement provisoire a été notifié par l'Administration fiscale le 30 novembre 2020 prévoyant un échelonnement de la dette du 18 décembre 2020 (premier versement) au 15 décembre 2021 (dernier versement). A ce jour, Francesco Smalto International a réglé 272K€ intégrant l'échéance de 20K€ du mois de janvier 2022.

En date du 21 septembre 2021, la société Smalto a reçu de l'Administration fiscale un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices allant du 1er avril 2017 au 31 mars 2021. Ce contrôle est toujours en cours à ce jour.

En date du 15 octobre 2021, la société Acanthe Développement a cédé à la société Rodra Investissements SCS la créance Smalto SA, arrêtée dans ses comptes au 30 septembre 2021, pour un montant de 1.435.558,93 euros.

En date du 20 octobre 2021, la société Rodra Investissements SCS a cédé à la société Cadanor la créance Smalto SA, qu'elle détient dans ses livres, pour un montant de 3.637.239,77 euros.

4. SOUTIEN AUX FILIALES

Le principal actionnaire de la société Smalto, compte tenu des difficultés financières de celle-ci et en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement de ses comptes annuels et consolidés, s'est engagé :

- à ne pas demander le remboursement de ses prêts et comptes courants actuels et futurs jusqu'à fin avril 2023,
- à assurer le financement du plan de trésorerie du groupe qui présente des besoins de trésorerie à hauteur de 2.145 K€, et ce jusqu'à fin avril 2023. Ce financement comprend le paiement des loyers des locaux situés au 55 rue Pierre Charron pris à bail au 1^{er} avril 2021.

Cet actionnaire est en mesure d'assurer un tel soutien dans les limites indiquées ci-dessus.

5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

5.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Principe général

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions des règlements CRC n°2005-10 du 3 novembre 2005 et n°2015-07 du 23 novembre 2015 afférents à l'actualisation du règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 relatifs aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques. Les notes explicatives ci-après en sont partie intégrante.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, incorporels et corporels, le montant des provisions

pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, sans préjuger du résultat des actions engagées par la Direction pour accélérer le développement du Groupe, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du

Groupe dans un contexte de réorganisation de l'activité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes consolidés se résument comme suit :

Première consolidation

Le Groupe avait choisi d'appliquer l'option prévue par le règlement 99-02 (section V) qui permettait, par dérogation, de ne pas retraiter rétroactivement les écritures relatives aux opérations d'acquisitions-cessions qui étaient réalisées antérieurement à l'ouverture de l'exercice de la première consolidation. Ce traitement s'appliquait à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009. Les premiers comptes consolidés du Groupe avaient été établis pour l'exercice clôturé au 31 mars 2010.

En l'absence des informations nécessaires, il n'avait pas pu être procédé, même partiellement, à la détermination rétroactive des écarts d'acquisition. Conformément aux dispositions du paragraphe 211 de la méthodologie relative aux comptes consolidés publiée par le Conseil National de la Comptabilité et approuvée par arrêté ministériel du 9 décembre 1986, la différence entre la valeur comptable des titres chez la société consolidante et la part de capitaux propres de l'entreprise consolidée à laquelle ils correspondent à la date d'établissement des premiers comptes consolidés, a été portée au passif du premier bilan consolidé, dans les réserves consolidées. Ce traitement a été appliqué à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009.

Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Smalto exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date d'acquisition. Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 mars 2021.

Elimination des comptes et transactions réciproques

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre les sociétés intégrées ont été éliminés.

Conversion

Les éléments exprimés en devises étrangères sont convertis comme suit :

- les transactions en devises sont converties au taux de la date d'opération ;
- à la clôture de l'exercice, les soldes monétaires sont évalués au taux de clôture ;
- les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans les comptes de résultat.

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat des sociétés étrangères est converti au taux moyen annuel.

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « écart de conversion » dans les capitaux propres.

Harmonisation des principes comptables

Préalablement à la consolidation, les principes comptables utilisés pour les comptes annuels des sociétés consolidés sont harmonisés.

Ecarts d'acquisition

L'écart de première consolidation représente la différence à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés du groupe à l'exception de la société mère, la société consolidante. La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part de situation nette des sociétés concernées à la date d'acquisition, est ventilée entre écart d'évaluation et écart d'acquisition.

L'écart d'évaluation correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif immobilisé. Il est porté en augmentation desdits postes à 100 % pour les sociétés intégrées globalement et suivant le pourcentage de détention pour les sociétés intégrées proportionnellement.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition » et est amortie sur la durée attendue de rentabilité des capitaux investis lors de l'opération.

Conformément aux dispositions du Règlement CRC 99-02 modifié, le groupe dispose d'une fenêtre d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation : la période d'affectation du prix d'acquisition d'une société court en effet jusqu'à la date de clôture de l'exercice suivant l'opération.

Les écarts d'acquisition négatifs (Badwill) sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée sur la durée des pertes prévues. Si l'évaluation des actifs ou des passifs identifiables a pour conséquence de faire apparaître un écart d'acquisition négatif, la constatation de ces écarts d'évaluation est limitée à due concurrence.

Les écarts d'acquisition doivent être soumis à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur se référer à la note 7.1.1.

Frais d'acquisition des immobilisations

Conformément au règlement CRC n°99-02, les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés dans le coût des actifs concernés.

Comparabilité des comptes

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables identiques à ceux de l'exercice précédent.

5.2. METHODES COMPTABLES

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- des droits au bail qui sont évalués à leur coût historique (y compris frais d'acquisition), et font l'objet d'évaluations auprès d'experts indépendants, et d'un calcul de valeur d'utilité par l'établissement d'actualisation de flux futurs de trésorerie estimés. Une valeur d'expertise et d'utilité inférieure aux montants inscrits dans les comptes entraînerait la constatation d'une provision ;
- d'un fichier client assimilable à une part de marché. En effet, compte tenu du positionnement de

Smalto dans le secteur du luxe pour hommes, les clients du fichier sont censés rester acquis à l'entreprise et peuvent être conservé par un entretien régulier. Le fichier s'apparente davantage à une part de marché et n'est donc pas amortissable. Par ailleurs, le fichier ne générant pas de flux de trésorerie largement indépendants de ceux de l'activité du point de vente, la valeur recouvrable de cet actif isolé ne peut être déterminée ;

Les autres immobilisations incorporelles concernent les logiciels, brevets, marques et autres droits.

Les frais de développement correspondent aux frais de création de collections comptabilisés directement en charges.

Leur durée d'amortissement est comprise entre 1 et 20 ans.

Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Nature	Mode	Durée probable d'utilisation
Outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, aménagements installations	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport véhicules de tourisme	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les éléments externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;

- Si les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de certains actifs.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par l'actif.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets actualisés de trésorerie attendus. Ces deniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

Immobilisations Financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements.

Imposition différée

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan selon la conception étendue pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont ajustés, chaque année, en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte :

- lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans le futur,
- à hauteur des passifs d'impôts différés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs restent récupérables.

Stocks

Valeur brute : Les stocks de matières premières et de marchandises dans les entrepôts et en magasins sont évalués au coût d'acquisition majoré des éventuels frais accessoires. Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au coût de revient usine, selon leur stade de fabrication à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciations : Les fins de série sont dépréciées par voie de provisions selon une méthode d'application de taux d'obsolescence par antériorité des collections.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas, en fonction des garanties et des risques estimés.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Disponibilités

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur coût historique ou à leur valeur de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC.

Emprunts

Le Groupe a émis un emprunt obligataire convertible. Celui-ci est enregistré pour sa valeur historique. Des intérêts courus sont enregistrés pour la période intercalaire entre le paiement des intérêts et la clôture de l'exercice.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

Les produits de licences et les produits de détaxes sont intégrés en chiffre d'affaires.

Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué du résultat sur opération de change, des produits de cessions de valeurs mobilières de placements, des intérêts d'emprunts, et des provisions pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers.

Résultat exceptionnel

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est à dire ceux qui ne présentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

Résultat par action

Le résultat par action non dilué est calculé selon les principes énoncés par l'avis n°27 de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est obtenu en divisant le résultat annuel consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital.

Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée. En cas de perte, aucun résultat net par action diluée n'est calculé.

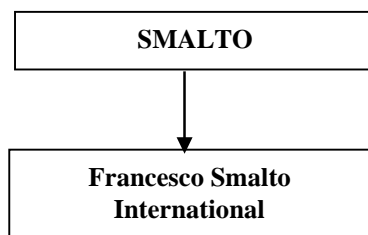
Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- La prise en compte des engagements de retraite et autres avantages au personnel,
- La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en charges et produits de la période.

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

6.1. ORGANIGRAMME



6.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés englobent les comptes de la société mère SMALTO ainsi que la filiale définie ci-dessous :

Sociétés	31/03/2021			31/03/2020		
	% intérêt	% contrôle	Méthode	% intérêt	% contrôle	Méthode
SMALTO		Consolidante			Consolidante	
FSI	100%	100%	IG	100%	100%	IG

IG : Intégration Globale

6.3. NOTES SUR LES FILIALES NON CONSOLIDEES

Néant

6.4. DATE DE CLOTURE

La société mère SMALTO arrête ses comptes au 31 mars, les dates de clôture des filiales sont également au 31 mars.

6.5. VARIATIONS DE PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du groupe SMALTO n'a pas connu d'évolutions au cours de la période.

7. NOTE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

7.1. NOTES SUR LE BILAN

7.1.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 440					1 440
Concessions, brevets et droits similaires	1 828	29				1 857
Fonds commercial	8 835					8 835
Autres immobilisations incorporelles	3 132					3 132
Valeurs brutes	13 794	29				13 824

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 440					1 440
Concessions, brevets et droits similaires	418	79				496
Fonds commercial	675	810				1 485
Autres immobilisations incorporelles						
Amortissements et provisions	1 093	889				1 981

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Concessions, brevets et droits similaires	1 410	-50				1 361
Fonds commercial	8 160	-810				7 350
Autres immobilisations incorporelles	3 132					3 132
Valeurs nettes	12 702	-860				11 842

Au 31 mars 2021, les droits au bail intègrent la boutique rue François 1er pour 8,5 M€ et la boutique cours de l'Intendance à Bordeaux pour 0,4 M€.

Les boutiques de François 1er et de Bordeaux ont fait l'objet d'une évaluation fin 2021 par un expert immobilier indépendant.

Au 31 mars 2021, la valeur de ces actifs a été estimée sur la base du rapport d'expertise en découlant et qui a conduit ainsi à constater sur l'exercice une dépréciation complémentaire du droit au bail de la boutique rue François 1^{er} pour un montant de 810 K€ pour le ramener à une valeur nette comptable de 7 M€ comme estimé par l'expert.

Cette baisse de valeur du droit au bail de la boutique rue François 1^{er} s'explique notamment par la tendance baissière des valeurs locatives ces dernières années dans les grandes métropoles françaises, accentuée en 2020-2021 par la crise économique liée à la pandémie de COVID.

Les concessions, brevets et licences s'élèvent à 1,9 M€ dont 1,5 M€, de droit d'exploiter la marque en Chine (amortissable sur 20 ans à partir du 01/04/2017).

Les autres actifs incorporels pour 3,1 M€ concernent le fichier client assimilable à une part de marché.

7.1.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	272	80				352
Installations techniques, matériel, outillage	81	2				83
Autres immobilisations corporelles	3 702	79				3 781
Valeurs brutes	4 056	161				4 217

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	52	50				102
Installations techniques, matériel, outillage	82	1				83
Autres immobilisations corporelles	3 546	33				3 578
Amortissements et provisions	3 680	84				3 763

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	220	30				250
Installations techniques, matériel, outillage	-1	1				0
Autres immobilisations corporelles	157	46	1			203
Valeurs nettes	376	77	1			454

7.1.3. Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières concernent essentiellement des dépôts et cautionnement versés par Smalto (191 K€) et FSI (163 K€) dans le cadre des locations immobilières.

7.1.4. Stocks et en cours

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	190		0			190
En-cours de production de biens	27		3			24
Produits intermédiaires et finis	158	7				165
Marchandises	2 455		290			2 166
Valeurs brutes	2 830	7	292			2 545

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	91					91
En-cours de production de biens						
Produits intermédiaires et finis	139	5				145
Marchandises	1 623	1 364	1 623			1 364
Amortissements et provisions	1 853	1 369	1 623			1 599

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	100		0			100
En-cours de production de biens	27		3			24
Produits intermédiaires et finis	18	2				20
Marchandises	833	-1 364	-1 333			802
Valeurs nettes	977	-1 362	-1 330			946

7.1.5. Etat des créances et des dettes

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeurs Brutes Ouverture	Valeurs Brutes Clôture
Créances clients et comptes rattachés	930	567
Actifs d'impôts différés	65	66
Autres créances *	976	1 640
Valeurs brutes	1 971	2 273

Provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Créances clients et comptes rattachés	412	411
Actifs d'impôts différés		
Autres créances *	5	5
Valeurs brutes	417	416

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Créances clients et comptes rattachés	518	156
Actifs d'impôts différés	65	66
Autres créances *	971	1 635
Valeurs brutes	1 554	1 857

* y compris avances et acomptes versés sur commandes

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeurs Brutes Ouverture	Valeurs Brutes Clôture
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 387	2 415
Dettes fiscales et sociales	2 567	3 523
Autres dettes *	19 901	23 988
Valeurs brutes	25 855	29 926

* y compris avances et acomptes reçus sur commandes

7.1.6. Echéance des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Autres immobilisations financières	354			354
Avances et acomptes versés sur commandes	168	168		
Créances clients et comptes rattachés	131	131		
Clients douteux	435	435		
Actif d'impôt différé	66			66
Autres créances	1 472	1 472		
TOTAL GENERAL	2 627	2 207		420

ETAT DES DETTES (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Emprunts obligataires convertibles	10 000		10 000	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	519	519		
Concours bancaires courants				
Emprunts en crédit bail				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	274	274		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 415	2 415		
Dettes fiscales et sociales	2 205	2 205		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	23 714	2 406	21 308	
TOTAL GENERAL	39 126	7 819	31 308	

7.1.7. Actifs d'impôts différés

(En milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	(En milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Déficits reportables activés	1 100	1 100			
Provision retraite	65	66	Impôts différés actifs	65	66
Différences temporaires	4	4	Impôts différés passifs	- 998	- 998
Réévaluation actifs incorporels	- 2 102	- 2 102			
Total impôts différés nets	- 933	932	Total impôts différés nets	- 934	933

Les déficits reportables non activés s'élèvent à 51.928 K€ pour la France.

La société considère que les impôts différés actifs ont une échéance liée au dénouement de la réévaluation des actifs incorporels.

7.1.8. Variation des capitaux propres consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Part du groupe					Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Primes sur le capital	Réserves	Résultats	Capitaux propres part groupe		
Capitaux propres au 01/04/2019	2 195	19 322	-34 366	-3 303	-16 152		-16 152
Affectation en réserves			-3 303	3 303			
Opérations sur capital							
Paiements fondés sur des actions							
Opérations sur titres auto détenus							
Dividendes							
Résultat net de l'exercice				-4 876	-4 876		-4 876
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-4 876	-4 876		-4 876
Variation de périmètre					0		0
Capitaux propres au 01/04/2020	2 195	19 322	-37 669	-4 876	-21 029		-21 029
Affectation en réserves			-4 876	4 876			
Opérations sur capital		1			1		1
Paiements fondés sur des actions							
Opérations sur titres auto détenus							
Dividendes							
Résultat net de l'exercice				-5 153	-5 153		-5 153
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-5 153	-5 153		-5 153
Variation de périmètre							
Capitaux propres au 31/03/2021	2 195	19 323	-42 545	-5 153	-26 181		-26 181

Les opérations sur le capital pour 1 K€ correspondent à l'exercice de 50 840 BSA en date du 17 décembre 2020 donnant droit à l'attribution de 10.168 actions au prix d'exercice de 0.10 euro par action.

7.1.9. Etat de provisions

(En milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions pour retraite	231	31			263
Autres provisions pour risques et charges *	199	221	104		316
Valeurs brutes	430	253	104		579

* Hors provision pour passif d'impôts différés

Les « Autres provisions pour risques et charges » sont relatives aux risques prud'homaux pour 145 K€, pour 45 K€ au titre d'un contrôle fiscal sur les stocks 2001-2003 (100% du montant redressé) ainsi que pour 126 K€ au titre du redressement fiscal en 2021 sur FSI relatif à la participation des employeurs à l'effort construction pour les années 2016 à 2018.

Les litiges ne faisant pas l'objet de provisions sont expliqués en note 8.3.

Indemnités de départ à la retraite :

Elles sont évaluées au 31 mars 2021 sont d'un montant de 263 K€ et sont calculées selon la méthode prospective et sur la base des hypothèses suivantes :

Population concernée :

- Ensemble de la population présente à la clôture
- Eliminée : toute personne dont le départ était prévu, même si non effectif à la clôture

Rémunération :

La rémunération annuelle sur l'exercice, prorata temporis, de chaque membre du personnel est retenue. Cette dernière est ensuite divisée par 12 pour déterminer le salaire mensuel de base retenu dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Charges sociales :

Le taux de charges sociales appliqué est celui constaté sur l'exercice précédent, soit 50%.

Le calcul effectué résulte :

- de l'application de la convention collective de la couture parisienne;
- de l'ancienneté de l'employé au départ en retraite à 65 ans;
- du salaire mensuel chargé décrit plus haut.

Autres hypothèses :

- Taux de projection à 2% (variation salariale);
- Taux d'actualisation à 0.72% ;
- Table de mortalité année INSEE TD-TV 15-17 ;
- Taux de rotation du personnel moyen constaté sur les quatre dernières années pour chaque entité intégrée dans les comptes consolidés.

7.1.10. Dettes Financières

Les dettes financières sont constituées de l'emprunt obligataire et des intérêts relatifs : cf. notes 7.2.2 et 8.2.

7.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7.2.1. Ventilation du Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires du Groupe Smalto se décompose en 3 pôles distincts :

- Le Retail est porté par les 2 magasins en propre (François 1er, Bordeaux),
- Le Négoce est la vente de marchandises à des multimarques, des franchises et des corners,
- La Couture est la fabrication de pièces mesures dans son atelier de confection.

(En milliers d'euros)	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Négoce	435	320	36%
Retail	1 268	2 423	-48%
Couture	440	614	-28%
Autres	165	243	-32%
Valeurs brutes	2 308	3 599	-36%

Le Chiffre d'affaires de la société a reculé de 36%.

Le Négoce augmente de 36% sur l'exercice. Ce résultat ne reflète pas la réalité de l'activité. En effet, cette activité profite sur l'exercice 2020/2021 des non-livraisons de mars 2020 liées aux fermetures des points de vente et des frontières en mars 2020. Pendant la crise sanitaire, le développement de nouveaux clients a été difficile malgré la mise en place de la digitalisation des commandes, par le biais du logiciel JOOR. Nos clients existants ont pu passer leur commande directement sur JOOR sans se déplacer. Toutefois, les quantités commandées ont été plus limitées que dans leur habitude en raison des retards de livraison et des surstocks qu'ils détiennent après les différents confinements supportés.

Très peu de nouveaux clients ont commandé - "difficile de convaincre sans toucher le produit" - et ils ont préféré maintenir leur activité sur une sélection de marques déjà existantes avant COVID.

Les commandes de certains clients ont été annulées ou ont fait l'objet de remises en raison des retards de production et livraison liés à la crise sanitaire et aux retards de paiements des fabricants.

L'activité Retail est l'activité la plus touchée par la crise sanitaire au sein de la société pour 3 raisons principales :

- Les périodes de fermeture des magasins ont généré une perte de chiffre d'affaires estimée à environ 590K€ en chiffre d'affaires direct ;
- L'absence des clients étrangers, représentant plus de 50% du chiffre d'affaires du magasin principal François 1er à Paris a généré une perte de chiffre d'affaires significative. Cette absence, conjuguée à la diminution du trafic de la clientèle française, a engendré une baisse de près de 570K€ de chiffre d'affaires sur l'exercice ;
- L'activité Vente presse est en recul de 35K€ en raison d'une seule vente organisée sur la période.

La marque Smalto a toutefois signé un contrat avec le Printemps, permettant l'ouverture de 2 corners grands magasins, Printemps Parly 2 et Printemps Haussmann fin septembre 2020. Le démarrage a été difficile en raison de longues périodes de confinement, 3 mois de fermeture sur 6 mois d'activité. Le chiffre d'affaires généré sur la période s'élève à 43K€.

Pour faire face aux périodes de confinement sans activité, la société a développé également en urgence un site marchand sur internet en se connectant sur le site de la marque, [www. Smalto.com](http://www.Smalto.com). Le site a été inauguré en décembre 2020 et a généré 11K€ sur 4 mois.

L'activité Couture continue de décliner et a baissé sur l'exercice de 28%. Cette baisse est imputable à la crise sanitaire, les clients Couture étant en quasi-totalité étrangers.

Il est toutefois à noter que la société avait décidé avant COVID de sauvegarder et relancer l'activité Couture en recrutant des experts seniors de Maisons concurrentes et de notoriété établie pour pallier les différents départs en retraite.

L'objectif est d'acquérir de nouveaux clients sur des marchés complémentaires à l'existant. La marque a bien recruté comme attendu une nouvelle clientèle mais n'a pu rattraper les 6 premiers mois de l'année où aucun chiffre d'affaires n'a pu être généré en raison de la crise sanitaire.

7.2.2. Résultat financier

Nature des charges financières (en milliers d'euros)	31/03/2021	31/03/2020
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	503	527 (1)
Différences de change		1
TOTAL	503	528

(1) Les intérêts comprennent le montant des charges d'intérêts des obligations convertibles qui s'élève à 300 K€ en 2021 et 2020.

De plus, la rémunération du compte courant de Cadanor représente une charge financière de 201 K€ sur 2020-2021.

Nature des produits financiers (en milliers d'euros)	31/03/2021	31/03/2020
Revenus sur autres formes de participation		1
Différences de change		
TOTAL	-	1

7.2.3. Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	Valeurs au 31/03/2021	Valeurs au 31/03/2020
Produits de cession d'immo. corporelles	0	1
Produits sur opérations de gestion (1)	98	167
Autres produits exceptionnels	0	273
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	98	441
Charges sur opération de gestion (1)	-81	-100
Rappel d'impôts (2)	-20	0
Dotations aux provisions exceptionnelles (3)	-221	-18
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-321	-118
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-223	323

(1) Correspondent principalement à des charges et des produits relatifs à des régularisations de comptes tiers, amendes et pénalités et dégrèvements d'impôts.

(2) Ce poste correspond au redressement fiscal en 2021 sur FSI de la CVAE au titre de 2017 accepté par la société.

(3) Ce poste correspond au redressement fiscal en 2021 sur FSI relatif à la participation des employeurs à l'effort construction pour les années 2016 à 2018 contesté à ce jour par la société.

7.2.4. Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices

IMPOT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/03/2021	31/03/2020
Impôts différés	1	-33
TOTAL	1	-33

Les 1 K€ de produits d'impôts différés sont relatives au réajustement de l'impôt différé sur la provision pour engagement de départ à la retraite qui s'élève au total à 263 K€ à la clôture, au taux de 25% nouvellement entré en vigueur à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2022. Le groupe estime en effet que, non seulement, la majeure partie de cette provision ne sera pas dénoué avant qu'elle soit soumise au nouveau taux d'IS, soit à compter de l'exercice allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, et que les déficits fiscaux reportables sont assez élevés pour absorber sur l'exercice à venir une éventuelle charge liée à des départs en retraite.

7.2.5. Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	BASE AU 31/03/2021	BASE AU 31/03/2020
Résultat net avant amortissement écart d'acquisition	-5 153	-4 876
Charge d'impôt effective	-1	33
Résultat avant impôts avant amortissement écart d'acquisition	-5 154	-4 843
Taux d'imposition	25%	28%
Impôt théorique	1 289	1 356
Crédit impôt recherche		
Déficits reportables de l'exercice non activés	-1 043	-1 213
Différences permanentes	-238	-177
Autres	-8	67
Charge d'impôt effective	-1	33
Taux d'impôt effectif	0%	-1%

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 21 949 607 actions de 0,10 euros de nominal, intégralement libérées, soit un capital de 2.194.961 euros.

8.2. VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a acté :

- En onzième résolution d'assemblée, l'émission l'attribution de 83 333 obligations convertibles en action nouvelles. En cas de conversion, chaque obligation donnera droit à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro.
- En douzième résolution d'assemblée, l'attribution de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0.02 euro et la durée d'exercice a été fixée à cinq ans.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
- De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
- D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Les titulaires de BSA, réunis en Assemblée Générale le 23 février 2018, ont autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 29 juin 2023, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du même jour.

De même, l'Assemblée Générale des obligataires du 23 février 2018 a autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 24 juillet 2023 et une nouvelle prorogation de la durée de la période de conversion des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2023, soit le 13 juillet 2023, telles que décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 23 février 2018.

Le nombre d'actions total en cas d'exercice de la totalité des obligations et des BSA est ainsi de :

- Nombre d'actions existantes à la clôture : 21 949 607,
- Nombre d'actions au titre des obligations : 36 666 520 à 0.10 euro l'action,
- Nombre d'actions au titre des BSA : 20 583 020 (en tenant compte de 1 668 900 BSA déjà exercés à fin mars 2021, 50 840 BSA ont été exercés sur l'exercice en date du 17 décembre 2020) à 0.10 euro l'action,
- Soit un total de 79 199 147 actions.

Le résultat net consolidé recalculé sur la base de la conversion des obligations et des BSA serait alors de :

- Résultat net de l'exercice : - 5 153 K€.
- Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations nette d'impôts : 300 K€.
- Soit un résultat net recalculé hors impact des obligations de - 4 853 K€.

Le résultat consolidé par action dilué s'élève donc à environ - 0,061 euro pour 79 199 147 actions.

8.3. LITIGES

Cf. Note « Faits caractéristiques de l'exercice » et « Evènements post-clôture »

8.4. EFFECTIF

Entités	31/03/2021	31/03/2020
Smalto	0	0
FSI	41	40
Effectif moyen groupe	41	40

8.5. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice. Les rémunérations allouées aux membres des organes de gouvernance et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

Il n'existe pas de contrat de retraite particulier et dédié aux membres de la Direction Générale.

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées qui ne sont pas conclues à des conditions normales du marché.

8.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros)	Montant HT
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés	
Cabinet Deloitte & Associés – Smalto Comptes consolidés	17
Cabinet Deloitte & Associés – Smalto Comptes sociaux	17
Cabinet Deloitte & Associés – FSI Comptes sociaux	46
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	80

8.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

(En milliers d'euros)	Smalto	FSI
Nantissements fonds de commerce	-	75
Privilèges Trésor Public	-	548
Totaux	-	623

Engagements reçus :

Néant

8.8. ENTREPRISES LIEES

Bilan (en milliers d'euros)	
Actif	
Dépôt de Garantie	183
Immobilisations	63
Autres créances	116
Passif	
Dettes fournisseurs	- 1 225
Autres dettes	- 21 308
Obligations	- 10 519
Compte de résultat (en milliers d'euros)	
Charges d'exploitation	874
Charges financières	201

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

9. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Rubriques	31/03/2021	31/03/2020
Résultat net consolidé	-5 153	-4 876
<u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u>		
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions	1 121	445
Variation des impôts différés	-1	33
Plus-values de cession, nettes d'impôt		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-4 033	-4 398
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	4 060	4 640
Flux net de trésorerie généré par l'activité	27	242
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations	-193	-130
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1	1
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-192	-129
<u>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Dividendes en intragroupe		
Dont dividendes versés en intragroupe		
Dont dividendes reçus en intragroupe		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emission de BSA	1	
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1	0
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	-164	113
Trésorerie d'ouverture (B)	477	364
Trésorerie de clôture (C)	313	477
Ecart (A - (C - B)	0	0